



La Moisson des crampons TÉLÉTHON 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION ET REGLEMENT 1 bulletin d'inscription par véhicule

INSCRIPTION • La réunion est prévue le **19 et 20 octobre 2019**. Les participants doivent remplir un bulletin et acquitter la somme de **60 Euros (minimum)** pour chaque véhicule inscrit.

ASSURANCE : Les participants s'engagent sur les pistes sous leur propre responsabilité.

Les participants doivent être couverts par leur propre Assurance automobile (RC au minimum) et avoir averti leur assureur de l'utilisation sur piste et hors piste de leur véhicule sur terrain privé.

ATTENTION : présentation obligatoire de tous vos documents (carte grise et assurance correspondant au véhicule) à l'accueil ou les transmettre lors de votre inscription.

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages matériels ou corporels, pour les participants entre eux ou vis à vis d'un tiers, ni pour les dégradations, pertes ou vols d'effets personnels. Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, pour toute dégradation, pollution ou préjudice, qu'ils pourraient occasionner.

REGLEMENT DU RASSEMBLEMENT

1. Tous les véhicules circulant sur le terrain, doivent avoir **l'autocollant de la manifestation** sur leur pare-brise, doivent être en possession d'une carte grise, carte verte d'assurance et contrôle technique, à jour et en règle.
2. Les participants sont libres de s'engager à leurs propres risques sur les pistes de la propriété. Cette réunion n'est en aucun cas une épreuve sportive classée ou chronométrée ! Tous les participants doivent rouler au pas à l'approche du secteur « accueil-restauration » lors de leur sortie du terrain . Attention particulièrement aux enfants !
3. Il est interdit de dépasser les limites de la propriété matérialisées par une clôture ou de la « rubalise ».
4. Tous les participants doivent rester courtois et de bonne humeur. Ils s'engagent à aider les autres en difficulté.
5. L'alcool au volant est une faute grave. Tout participant en état d'ébriété au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs ou de trois autres participants qui auront remarqué son comportement dangereux.
6. Les participants ne doivent pas déplacer les bandes de balisages ou barrières qui ferment certaines zones. Attention : A cause du danger et du bruit, la nuit, pas de circulation sur les pistes et sur les zones de trial de 18 heures à 9 heures le lendemain.
7. Le bivouac des participants ne sera autorisé que sur les zones prévues à cet effet. **Bulletin d'inscription spécifique «Bivouac » à remplir lors de votre inscription.**
8. **Ne sont pas admis sur le terrain : les motos, les quads, les véhicules deux roues motrices.**

La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate.

Les organisateurs seront seuls juges et de ce fait aucune réclamation ne sera prise en considération.

VOTRE INSCRIPTION = 1 DON au Téléthon **BULLETIN A RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT à :**

OLIVIER MICHEL, 3 RUE JEANNINE THAVAUX- 71230 ST VALLIER

NUMERO	Nom-Prénom
N°	Adresse.....
	Code postal / Ville.....
	Téléphone :
	Mail (pour confirmation d'inscription).....
	Véhicule (type et marque)).....
ORGANISATION	N° Immatriculation
	Compagnie et n° d'assurance.....

Ne rien inscrire dans ce cadre

Règlement.....Euros **60 euros** minimum. **Chèque libellé à l'ordre de l'AFM.** Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation. (Lu et approuvé).Date – Signature :

AFIN DE GAGNER DU TEMPS AUX INSCRIPTIONS VEUILLEZ JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE CARTE GRISE, ASSURANCE ET CONTROLE TECHNIQUE DE VOTRE VEHICULE.